

GROUPE DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

**« DE LA PRESERVATION A L'UTILISATION DES RESSOURCES
COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT :
LA VALORISATION SOCIALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET L'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
SONT-ELLES UNE VOIE POUR LE TERRITOIRE ? »**

Lundi 3 Mai 2010

Monsieur SERGENT indique que la séance de ce soir sera consacrée à la valorisation sociale de l'environnement et à l'économie du développement durable.

Il passe la parole à Madame ROMULLUS.

I - LA NATURE COMME LEVIER DE COHESION SOCIALE :

Madame ROMULUS décrit l'essor des jardins familiaux ou des jardins partagés qui sont à la fois des lieux de convivialité et d'intégration.

Ce peut être en périphérie immédiate de la ville ou à proximité même des bâtiments de logements. Il y a à Rennes 790 jardins familiaux.

Certains SCOT l'ont pris en compte comme le SCOT de la Plaine commune en Ile de France. Dans le Boulonnais, il n'y a pas d'estimation du nombre de jardins familiaux mais cela mériterait d'être chiffré.

Monsieur DERRAR estime qu'il est important de préserver des espaces en cœur de communes. Il cite la plaine du Houlouve à Wimille. Cela permet aux gens de se rencontrer.

Monsieur SCOURNAUX estime qu'il faut identifier toutes les continuités bio-diversitaires et trouver un équilibre entre la préservation des espaces naturels alors même que la pression foncière est importante et que cela peut générer des conflits d'usage qui exigent des arbitrages.

Monsieur DERRAR estime qu'il n'est pas incompatible de densifier et de préserver des espaces naturels en cœur de commune.

Madame MERLOT fait état des problèmes de surveillance que posent ces jardins familiaux s'ils ne sont pas clos. Elle relève par ailleurs que certains espaces nature sont à côté de voies de grande circulation.

Monsieur DERRAR signale qu'il a mis à disposition des terrains à l'association d'insertion Bio sol. Pour l'instant, il y a très peu de dégradations.

Monsieur SCOURNAUX fait état que compte tenu de la crise, certaines personnes trouvent dans ces jardins une ressource financière substantielle pour vivre.

Monsieur BAILLY souligne qu'il a des demandes pour la création de ce type de jardins.

Il fait part d'une recherche de terrains de 2 hectares à proximité de Desvres.

Madame DELATTRE relate son expérience des jardins au pied des immeubles à Saint Etienne au Mont. Elle indique que les clôtures sont utiles notamment pour éviter l'intrusion des animaux.

Cette politique a des aspects économiques sociaux et environnementaux. Elle est bien perçue par la population et les jardins sont respectés.

Monsieur GRAS relève l'aspect éducatif de ces jardins familiaux.

II – LA RESSOURCE PAYSAGERE ET NATURELLE COMME FONDEMENT D'UNE ECONOMIE TOURISTIQUE DURABLE :

Madame ROMULUS relate l'effort réalisé par le SMACOPI sur la baie de Somme : trente années d'actions au service de la mise en valeur d'espaces naturels comme produit d'appel de l'économie touristique.

A l'issue de cette présentation, elle pose plusieurs questions :

- Quels sont les sites paysagers méritant une mise en valeur touristique ?
- Peut-on développer une politique de développement touristique axée sur le paysage ?
- Quels points noirs sont à résorber ?
- Les éléments du paysage patrimoine et paysage vécu sont-ils suffisamment mis en valeur touristiquement ?

Monsieur SERGENT ouvre le débat sur cette question.

Monsieur DELECOUR indique qu'il connaît bien l'action menée par le SMACOPI qui a permis d'excellentes réalisations. Il s'interroge sur ce que pourrait faire le SMCO de comparable.

Monsieur SERGENT relève que les choses ne sont pas vraiment comparables dans la mesure où le SMCO comporte une population dépassant les 700.000 habitants. Les EPCI, le Parc Naturel Régional ou le Pays sont davantage opérant sur ces questions.

Monsieur COLOMBEL regrette que depuis 20 ans, la colonne Napoléon et son parc n'aient pu être mis en valeur. On est selon lui dans un immobilisme total.

Monsieur SERGENT relève que les collectivités locales reprendront peut être des monuments historiques, comme cela est maintenant possible. Il cite l'exemple du château d'Hardelot qui a été magnifiquement restauré par le Département.

Monsieur DERRAR souligne qu'il y également des initiatives communales comme l'action de restauration du marais.

Monsieur SERGENT indique que la restauration du château et la mise en valeur du Marais de Condette sont des exemples qui permettent de répartir la pression touristique sur différents espaces.

Madame MERLOT demande ce qu'il en est des logements au Château de Pont de Briques qui s'inscrivent dans un éventuel circuit napoléonien.

Monsieur PLOUVIN indique que la CAB tente d'acquérir ces logements mais sans réussite pour l'instant compte tenu de problèmes de défiscalisation.

Monsieur SCOURNAUX indique qu'il faut traduire ces orientations à partir d'une vision intercommunale et utiliser les bons outils juridiques.

Monsieur GRAS estime que le site des Caps pourrait s'étendre jusqu'à la Crèche, il cite par ailleurs l'existence d'une ferme équestre qui pourrait mettre en valeur le cheval boulonnais.

Monsieur SERGENT rappelle néanmoins que le projet du musée du cheval boulonnais se situe davantage à Samer.

Madame MERLOT fait état du blason de la ville de Boulogne qui reprend trois monts. Comment ces monts sont-ils mis en valeur ?
Comment d'autres monts pourraient également être mis en valeur ?

Monsieur DELECOUR relève la nécessité d'augmenter le nombre de pistes cyclables.

Monsieur DERRAR indique que ce réseau est déterminé par le Département, qu'il y a la véloroute voie verte du Conseil Régional mais qu'il reste à faire.

Monsieur NAULIN relève que le Parc Naturel Régional va s'appuyer sur le schéma régional.

Monsieur DERRAR estime qu'il faut anticiper les voies vertes, cyclables et cavalières à partir d'emplacements réservés dans les PLU. Il faut prévoir des liaisons entre les espaces naturels.

Monsieur SERGENT souligne à cet égard, qu'il faut prévoir des liaisons entre les forêts sur la base d'aménagements légers à réaliser.

Monsieur GRAS indique que la Communauté Urbaine de Lille a mis en place des voies cyclables dans l'agglomération. Il souligne encore que pour la visite des villes, il serait intéressant de pouvoir faire appel à des remorques tirées par des chevaux.

Monsieur COLOMBEL demande s'il faut une autorisation publique pour réaliser un cheminement public dans une propriété privée classée en zone N. Il n'y a pas d'autorisation de l'Etat à obtenir à cette fin.

Monsieur DERRAR estime que les touristes cherchent à se promener dans des bonnes conditions de sécurité et cherchent aussi une ambiance qu'ils trouvent dans l'hôtellerie, la restauration, le cadre de vie.

Monsieur SCOURNAUX indique qu'il est important de déterminer les produits touristiques à créer pour attirer sur le Boulonnais.

Une enquête réalisée a permis de mettre en évidence que ce qui attirait sur le site des Caps était le caractère sauvage. C'est la première zone sauvage que l'on trouve en arrivant des pays du Nord.

Madame GRAS estime qu'il conviendrait de mettre davantage en valeur dans l'arrière-pays les manoirs, les fermes, afin de les faire davantage connaître.

Selon Monsieur DELECOUR, tous ces sites sont recensés dans les offices de tourisme et sont bien appropriés par les visiteurs de ces offices.

Monsieur SERGENT pense pour sa part que dans l'arrière-pays, cela mériterait peut-être davantage de promotions.

Monsieur FICHEUX se déclarerait intéressé que chaque commune fasse l'inventaire de ses chemins piétonniers. Cet inventaire pourrait être réalisé au niveau de chaque intercommunalité selon Monsieur DERRAR.

Monsieur DELECOUR rappelle l'importance du travail qui a été réalisé sur la publicité par le Parc Naturel Régional. Il est important d'éliminer les grands panneaux.

Sur les questions posées, Monsieur SERGENT rappelle l'importance du travail réalisé sur les bords de Liane dans l'agglomération boulonnaise.

Il en va de même à Wimille le long du Wimereux où en ce qui concerne le marais de Condette. Il faut également protéger les fossés, selon Monsieur DERRAR et les préserver par la mise en place d'emplacements réservés.

Monsieur SCOURNAUX estime qu'il faut également prendre en compte l'eau en tant que ressource, ce qui suppose de tenir compte du SDAGE et des SAGE dans le SCOT.

III – L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT : UNE VOIE POUR LE TERRITOIRE :

La politique du facteur IV implique de se tourner davantage vers les énergies renouvelables.

Il y a 5 familles d'énergies renouvelables solaires avec

- le solaire photovoltaïque et le solaire thermique,
- l'éolien,
- l'hydraulique,
- la biomasse avec le bois énergie, le biogaz, le biocarburant,
- et la géothermie.

Plusieurs de ces thèmes seront développés :

D'abord le photovoltaïque, des parcs de panneaux photovoltaïques sont en cours de développement en France. Il est rappelé la réglementation, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soumises à formalités au titre du code de l'urbanisme, mais le document d'urbanisme peut autoriser dans certaines conditions ces implantations.

Le SCOT du Pont du Gard a particulièrement réglementé celles-ci, et il a émis une grille de critères qui permette au Syndicat mixte de se prononcer sur les projets d'implantation.

Energie éolienne : Il est rappelé le Schéma régional éolien du Nord-Pas-de-Calais, et un schéma va également être mis en place à l'échelle du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

Monsieur PLOUVIN rappelle à cet égard que le Schéma régional éolien du Nord-Pas-de-Calais ne prévoit pas d'implantation d'éoliennes dans les arrondissements du Boulonnais et du Montreuillois.

Monsieur SERGENT insiste sur les modalités de rachat par EDF et également sur la motivation des collectivités qui était notamment liée à l'apport de taxe professionnelle.

La suppression de la taxe professionnelle et l'imposition à l'IFER vont être sources de diminution de recettes pour ces collectivités.

Monsieur SERGENT indique encore qu'il va y avoir un Schéma départemental éolien.

Monsieur GRAS, qui a eu à en connaître professionnellement, rappelle les gros soucis d'exploitation des éoliennes de Widehen, ainsi que le fait que la France ne possède plus de constructeurs d'éoliennes.

Monsieur PRUVOT demande si cette impossibilité de construire des éoliennes s'applique aux micros éoliens, il lui est répondu par la négative.

Monsieur DEBOMBOURG souligne la qualité du rapport sur l'éolien qui a été réalisé récemment par un sénateur. Il indique encore l'intérêt d'en faire état dans la réglementation des PLU.

Monsieur SCOURNAUX indique qu'il y a d'autres façons de traiter du photovoltaïque que les champs gagnés sur les terres agricoles, ce peut être sur les bâtiments en communes urbaines, ou les hangars agricoles, ou les toitures des hypermarchés.

Monsieur DEBOMBOURG souligne néanmoins que le photovoltaïque est moins prégnant sur le paysage que les éoliennes.

Parfois, les panneaux photovoltaïques permettent également de régénérer des terres agricoles placées sous eux.

Il y a par ailleurs des entreprises françaises qui fabriquent des panneaux photovoltaïques.

Sur les éoliennes, Monsieur FICHEUX indique que cela n'est pas forcément si laid, et que cela dépend beaucoup du choix de l'emplacement.

Madame ROMULUS décrit rapidement la question du bois énergie dans la mesure où il y a une étude actuellement en cours par le Pays.

C'est une énergie à prix beaucoup plus constant mais Monsieur SERGENT indique qu'il faut une véritable organisation de la filière bois pour que cela fonctionne.

Madame ROMULUS décrit ensuite brièvement les ressources marines qui sont diverses : l'énergie éolienne en mer, l'énergie technique des mers, l'énergie des courants, l'énergie marémotrice, l'énergie des vagues, la biomasse marine, l'énergie des gradients de salinité.

Par rapport à l'utilisation de la mer, il est évoqué la question des autres usages, notamment la pêche mais également la navigation.

Face à ces différentes réserves concernant les énergies renouvelables, Monsieur BENTZ souligne qu'il faudra bien produire des énergies renouvelables, donc on ne peut pas les réfuter toutes.

Pour terminer, Madame ROMULUS fait état d'exemples de traductions dans les SCOT, de préconisations concernant les énergies renouvelables.

Monsieur SERGENT relève que la question de la géothermie n'a pas été évoquée et pour sa part, il croit à cette énergie renouvelable.

Chacun s'accorde à dire qu'il faudra dans le SCOT, indiquer qu'il faut favoriser les énergies renouvelables sur le territoire.

A l'issue de ces débats, Monsieur SERGENT clôt la séance.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Michel SERGENT	Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Bernard DELECOUR	Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Jean COLOMBEL	Vice-Président à la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Christian PRUVOST	Adjoint au Maire d'Henneveux
Monsieur André LELEU	Maire de Lottinghen
Monsieur Hervé NAULIN	Chargé de mission au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Madame Murielle DELATTRE	Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Madame Catherine GRAS	Association « Le Charme de Wimereux »
Monsieur Edmond GRAS	Association « Le Charme de Wimereux »
Monsieur Pascal SCOURNAUX	DREAL Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Thierry BENTZ	Conseiller Municipal délégué à Hesdin l'Abbé
Monsieur Hubert FICHEUX	Adjoint au Maire de Saint Léonard
Monsieur Bernard MOUSSAY	Conseiller Municipal à La Capelle
Monsieur Alain LEDUC	Maire de Brunembert
Madame Cécile NOWACKI	Chargée des dossiers PLU au Conseil Général du Pas-de-Calais
Madame Maryvonne LEDEIN	Conseillère municipale à Boulogne-sur-Mer
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer – Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Madame Lucette MERLOT	Conseillère municipale à Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Monsieur Alain-Claude DEBOMBOURG	Adjoint au Chef du SDAP du Pas-de-Calais – Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine